

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 18 SEPTEMBRE 1797.

Suite de Paris, du 11 Septembre.

Le général Clarke étoit l'ami intime de Carnot. C'est vraisemblablement d'après cette connoissance que quelques journaux ont préjugé l'arrestation du premier.

Voici la liste des départemens dont les élections ont été déclarées nulles par le décret du 4. — Les dép. de l'Ain, de l'Ardèche, l'Arrière, l'Aube, l'Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Côte-d'Or, Côtes du Nord, Dordogne, l'Eure, Eure et Loir, Gironde, Hérault, Ille et Villaine, Indre et Loire, Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Manche, Marne, Maine, Mayenne, Mont-Blanc, Morbihan, Moselle, les Deux-Nèthes, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Haut- et Bas-Rhin, Haute-Saône, Saône, Saône et Loire, Seine, Seine-Inférieure, Seine et Marne, Seine et Oise, Somme, Tarn, Var, Vaucluse, Yonne.

L'article du même décret, relatif aux émigrés, porte, outre ce que nous avons rapporté, les dispositions suivantes : *Les individus inscrits sur la liste des émigrés, & non rayés définitivement, qui ont réclamé contre leur inscription avant le 26 Floréal, au III, pourront correspondre des pays étrangers avec leurs parens, amis, ou fondés de pouvoirs résidans en France, mais seulement pour tout ce qui sera relatif à leur demande en radiation définitive. — Toute correspondance pour d'autres objets, quels qu'ils soient, avec les individus inscrits sur la liste des émigrés, est interdite; & tout individu domicilié, ou séjournant dans le territoire de la République, qui en sera convaincu, sera, comme complice d'émigrés, puni des peines portées par l'article VI du titre IV de la loi du 25 Brumaire, au III.*

Le conseil des anciens a rejeté la résolution qui déclare que les armées ont bien mérité de

la patrie, non que cette vérité n'ait été reconnue par tous les membres, mais parceque la résolution contient quelques termes qui ont paru impropres, et qu'il n'étoit pas en son pouvoir de changer. Elle porte, par exemple: *Les armées françaises qui combattent les Rois.....* Et, comme l'a dit Rabaud Pommier, il faudroit du moins ajouter: *Les Rois ennemis de la France*; car il n'est pas vrai de dire que nos armées combattent les Rois; elles combattent seulement ceux qui sont en guerre avec nous; mais nous avons des Rois qui sont nos amis, et nous leur devons des égards puisqu'ils sont nos alliés. (*Annales.*)

Le discours prononcé par Merlin dans la séance où les deux nouveaux directeurs ont été installés n'eût rien de remarquable. Après avoir parlé des travaux du Directoire depuis qu'il est à tête du gouvernement, Merlin s'est étendu sur la journée du 18 fructidor; il a donné des éloges à ceux qui l'ont opérée, & il a promis de contribuer de tout son pouvoir à l'affermissement de la république &c. — Le discours de François de Neufchâteau a été, comme nous l'avons dit, très laconique. Elevé à l'école de la philosophie, a-t-il dit, la révolution m'a trouvé prêt à embrasser & à la soutenir. Je suis bien convaincu qu'un citoyen doit vivre & mourir pour la République, & que c'est dans la République que nous devons placer & consacrer, en quelque sorte, tous nos vœux, toutes nos pensées, toutes nos espérances. Cette profession de foi étant aussi la vôtre, citoyens Directeurs, je m'applaudis de partager vos travaux, comme je partage vos idées, comme j'ai partagé vos périls. Je suis pénétré, comme vous, de ce principe invariable (dont la journée du 18 fructidor est une application sublime), que le meilleur moyen de maintenir un gouvernement & de le rendre stable, c'est de le ramener sans cesse aux principes sur lesquels il a été fondé. Il faut donc que la France & son gouvernement reviennent constamment aux principes républicains. Vous vous y êtes rattachés le 18 fructidor, d'une manière aussi heureuse qu'éclatante.

Voici quelques traits du discours du président: Ils sont ensu passés ces jours d'angoisse, où la méfiance & le dissentiment régnoient dans cette enceinte! La plus douce confiance va s'établir parmi nous, ou plutôt elle l'est déjà, & rien ne pourra la troubler. Quelle que soit la différence qui pourroit exister dans nos goûts & dans nos habitudes, l'harmonie n'en sera pas

mais parfaite. Nous nous connaissons tous, & tous nous savons que chacun de nous veut énergiquement la République & la constitution de l'an 2, qui en est la garantie; que chacun de nous n'a d'autre ambition que de voir la France intérieurement libre & heureuse, & à l'extérieur grande & honorée — Puisse ce touchant accord servir d'exemple à tous les François! puissent tous les Républicains se rallier, & des nuances d'opinion ne plus les rendre le jouet de l'aristocratie & du fanatisme! puisse le terrorisme que les uns affectent de craindre, & que les autres voudroient en effet rendre redoutable pour nous faire jeter dans les bras du royalisme, ne plus servir de prétexte pour arrêter les progrès de l'esprit public! puisse un peu de confiance environner le gouvernement, & les François se bien persuader que cet horrible système ne renaitra jamais! puissent, en un mot, tous les partis se réunir étroitement autour de la constitution, &c.

Conseil des 500. — Fin de la séance du 8.

Levanais prend la parole pour une motion d'ordre: Avant le 18 Fructidor, dit-il, avant cette journée mémorable qui fut une vraie révolution, la constitution étoit comme une place démantelée et sans défense; de nouveaux traités, de nouveaux Sinon s'y étoient introduits: vous fîtes obligés d'en sortir un moment pour la sauver. Maintenant que vous avez vaincu, que vous avez puni les traîtres, que vous les avez chassés, vous allez y rentrer et prouver au peuple votre dévouement pour elle. Pour en donner au peuple une preuve sensible, frappez les yeux, en lui rappelant tous les ans la mémoire de cette époque qui sera chère à tous les cœurs vraiment républicains. Je fais la motion qu'il soit élevé un monument en l'honneur du 18 fructidor, que l'anniversaire en soit célébré par une fête générale, et que copie des procès verbaux de vos séances depuis ce jour soit envoyée à toutes les autorités constituées.

On demande l'impression et le renvoi à une commission.

Saliceti: Je ne m'oppose par à l'impression du discours. Mais je demande que si elle est ordonnée, l'orateur corrige une expression absolument fautive. Il a appelé la journée du 18 fructidor une révolution. Cela n'est pas vrai. Ce fût une conspiration découverte et déjouée.

L'orateur consent à changer l'expression dont il s'est servi, et le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Doulcet (Pontecoulant) demande un congé de huit mois pour aller prendre les bains de Leuques. — Accordé.

Séance du 9: — Sur la proposition de Poulain-Grandpré, le conseil ordonne que la commission provisoire des inspecteurs de la salle sera renouvelée, ainsi que celles de surveillance de la trésorerie et de la comptabilité.

Organe de la commission chargée d'examiner la proposition faite d'exclure les ci-devant nobles des fonctions publiques, Gaivernon a la

parole. En 1789, dit-il, la révolution germa dans tous les esprits, le peuple françois brisa les liens; les privilèges furent détruits. Mais cet ordre de choses si beau ne trouva que peu de partisans parmi les nobles, le corps presque entier de la noblesse s'y opposa; les uns émigrèrent, et vinrent à bout de soulever contre nous les puissances de l'Europe; les autres restèrent dans l'intérieur pour y conspirer contre la république. Mais jusqu'à ce jour tous les obstacles ont été vaincus, et la république a triomphé de la noblesse. La nation, fatiguée des horribles convulsions qui l'agitent depuis neuf ans, a un besoin pressant de la paix intérieure et extérieure; elle l'appelle à grands cris. Faut-il, par des petites considérations, compromettre le saint public. Voulez-vous vous exposer à retomber encore dans les excès de la révolution? Si vous rejetez le projet que je présente, je vous le prédis, en Prairial prochain, la représentation nationale sera encore infectée par la présence des ennemis de la république, et un nouveau 18 Fructidor sera encore nécessaire. Si la commission vous proposoit d'exclure de France tous les ex-nobles, sauf quelques individus, cette mesure seroit conforme à ce qui a été pratiqué chez tous les peuples qui ont secoué le joug. On dira: En excluant les ci-devant nobles de l'exercice des droits de citoyen françois, vous violez la constitution. Il est vrai que, dans les circonstances ordinaires, on ne peut aller contre les principes; mais dans les cas extraordinaires, tel que celui où nous nous trouvons, le maintien de la constitution exige que vous vous en écartiez. En effet, il résulte des pièces qui sont entre les mains du Directoire, et qui ont été remises sous vos yeux, que le plan de la cour de Blankembourg étoit de s'emparer des élections; ce plan a réussi dans la moitié de la France. Voulez-vous vous exposer à le voir exécuter en entier l'année prochaine? et alors que devient la république, et le salut du peuple? Voici le projet que je suis chargé de vous présenter. Art. I. Aucun ci-devant noble ne pourra exercer de fonctions administratives, municipales et judiciaires, que quatre ans révolus après la paix. II. Tout ci-devant noble qui exerce des fonctions publiques, sera tenu de les abdiquer dans les 24 heures de la publication de la loi, sous peine d'être banni à perpétuité. La séquestre sera mis sur ses biens. III. Sont exceptés les ci-devant nobles qui ont été membres de la première assemblée législative et de la convention. IV. Le Directoire remplacera sans délai ceux qui sont dans le cas de la présente loi.

Philippe-Deville : Je demande l'impression et l'ajournement.

Cholet : Je m'oppose et à l'impression du projet, et aux mesures qu'il renferme. Groyens représentans, annoncez au peuple françois votre respect pour la constitution; annoncez lui que si vous avez été forcés un instant de sortir de la ligne constitutionnelle, vous vous êtes fait un devoir d'y rentrer aussi tôt que vous avez pu le faire. La constitution ne présente nulle part l'idée des mesures qui vous sont proposées; et le silence qu'elle garde, est pour vous une défense d'aller outre. Exigez des nobles qui entreront dans quelques fonctions le serment que vous exigez des ministres des cultes, des assemblées électorales, des législateurs mêmes, à la bonne-heure; mais ne violez pas à leur égard plus qu'à l'égard de tout autre, la constitution. Je demande l'ordre du jour sur le projet et l'impression. — Appuyé.

Oudot : On vous dit que le projet est inconstitutionnel; & moi je trouve sa constitutionnalité dans la nécessité. (Murmures.) — Oui, dans la nécessité. Il faut que vous anéantissiez la caste nobiliaire, ou que cette caste vous écarte... C'est elle qui a causé tous nos maux; c'est elle qui cherche à ressusciter la royauté. Si vous n'adoptez point les mesures qui vous sont proposées, un jour ou l'autre, le peuple se levera en masse & les anéantira lui-même. J'appuie le projet & l'impression.

Guyonard : Une chose qu'on ne peut se dissimuler, c'est qu'autant les nobles fuyoient les places dans les premières années de la révolution, autant ils les recherchent depuis deux ans. On sent bien où ils vouloient venir. J'appuie le projet, son impression, & je demande la discussion sous deux jours.

Ces propositions sont adoptées.

Pons de Verdun demande qu'il soit rendu une loi qui annule toutes les poursuites qui ont été intentées à l'occasion des rixes et désordres qui ont pu avoir lieu dans les assemblées primaires. — Renvoyé à une commission.

Gressot, au nom de la commission nommée, propose le projet suivant: Art. I. Le 18 fructidor sera à perpétuité un jour de fête dans toute la république. II. Il sera élevé un monument pour transmettre à la postérité la mémoire de cette célèbre journée. — Impression et ajournement.

Sur la proposition de Cholet, le conseil déclare que sa séance n'est plus permanente.

Séance du 10. — Au nom de la commission des finances, Villers fait un rapport sur les moyens de pourvoir aux dépenses de l'an 6. Depuis 3 mois, dit-il, la conspiration royale ne cache plus sa marche. C'étoit dans la commission des inspecteurs qu'elle avoit établi son quartier général. Mais la commission des finances formoit son principal espoir. Les membres conspirateurs faisoient de longs & fastidieux discours, & jamais ils ne proposoient de mesures pour faire face au paiement des rentes, des troupes, des fonctionnaires, aux besoins des hôpitaux. Rendus à la liberté, par votre énergie, vous avez mis au premier de vos devoirs celui de porter des regards attentifs sur cette longue série de lois conquises & payées par le royalisme, & sur les finances. Leur situation vous est restée depuis longtemps inconnue. Quand le Directoire vous en exprimoit la pénurie, on l'accusoit d'exagération. Il est temps enfin que le corps législatif s'occupe des moyens de restaurer les finances. Il ne suffit pas de vaincre, il faut profiter de la victoire. Si les chefs sont arrêtés, leurs nombreux complices sont libres, ils conspirent dans le silence. Mettez vous en garde contre eux! pour cela, prenez en finances une mesure générale, prompt & nécessaire; toute mesure partielle seroit inutile, illusoire.

Le rapporteur déclare ensuite que les dépenses de l'an 6 s'éleveront à 616 millions. Pour y faire face, il propose les

ressources suivantes: contribution foncière effective, 20 millions; contribution somptuaire, 50 millions; droit d'enregistrement, 70 millions; timbre, 16 millions; hypothèque, 10 millions; patentes, 20 millions; droit de passe, 20 millions; marc d'or, 500 mille liv.; poudres & salpêtres, 500 mille liv.; postes, 14 millions; canaux & forêts nationales, 30 millions; revenus des domaines nationaux, 20 millions; rachat des rentes, 10 millions; lotterie, 10 millions; contributions en pays ennemis 30 millions, &c. — Les pétitions, affiches, journaux, seront assujettis au droit de timbre. Les messageries seront supprimées; & l'on fera payer à celles actuellement existantes, entre les mains des particuliers, & à celles qui pourront s'établir, le tome du prix des places, à l'exception des marchandises. — Les postes seront affermées; on supprimera les contre-seings, & on abonnera les fonctionnaires publics. — Les deux tiers de la dette publique seront remboursés en bons au porteur, admissibles en paiement des domaines nationaux; l'autre tiers sera payé, sans retenue, à commencer du second semestre de l'an 5. — Le remboursement sera fait au denier 20 pour la dette perpétuelle, et au denier 10 pour la dette viagère. — Jusqu'à la paix les biens nationaux continueront à être vendus d'après les lois existantes; mais à cette époque, les bons représentatifs de la dette seront seuls admissibles en paiement de ces biens. Si la vente consommée, il reste encore de ces bons en circulation, ils seront admissibles en paiement des biens nationaux à vendre à Saint-Domingue.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Suite de Londres, du 5 Septembre.

M. Swinburne, qui résidoit en France comme commissaire anglois pour l'échange des prisonniers, vient d'être rapellé; il doit être remplacé par le capitaine Coates.

Le comte Corea, ambassadeur de Portugal à la cour de Suède, qui résidoit ici depuis près de trois mois, s'est mis en route le 2 de ce mois, pour se rendre à Stockholm.

L'amiral Duncan continue le blocus du Texel, quoiqu'on ait de fortes raisons de croire que les troupes hollandaises qu'on avoit embarquées ont été mises à terre.

Il est question d'une nouvelle expédition qui a pour but d'observer la partie du Nord de l'Afrique qu'on ne connoit point encore; plusieurs personnes respectables de cette ville se sont réunies pour cet objet. Le capitaine Waugh doit s'embarquer dans ce dessein à bord de la *Rénommée*; il sera accompagné de plusieurs ingénieurs. Les dernières nouvelles des côtes d'Afrique portent que les françois y ont une escadre, commandée par M. Renaud, qui fait le plus grand tort à notre commerce. La traite des nègres est presque entièrement suspendue depuis plusieurs mois, à cause du peu d'avantage qu'elle produit à ceux qui la font; plusieurs négriers qui en avoient acheté pour la Havane, ont à peine trouvé à se dédommager des frais qu'ils avoient faits.

Le *Fly* s'est emparé, près de la Hogue, d'un navire françois chargé de tabac. La *Dryade* a

Eclair, corsaire françois de 14 canons et 108 hommes d'équipage. L'*Impetueux* a pris un lougre françois qui avoit enlevé un brique américain, et les a amenés tous deux dans la baye de Cawsand.

De Milan, le 9 Septembre.

Le gouvernement Génois a éprouvé le 4 de ce mois une forte sécouffe. L'exclusion du clergé et des nobles de toutes les places, prescrite par la nouvelle constitution, ainsi que l'abaissement de tous les employés de l'ancien gouvernement, ayant causé un violent mécontentement, il en résulta une insurrection formelle. Le parti *aristocrate*, secondé par une grande partie de la bourgeoisie, eut d'abord le dessus et réussit à se rendre maître de la ville. Mais ce triomphe fut de peu de durée; les patriotes s'étant rassemblés, et étant soutenus par des troupes françoises, fondirent sur les vainqueurs, et après un combat très sanglant, dans lequel plus de 1000 hommes perdirent la vie, ils parvinrent à repousser leurs adversaires et à reprendre la ville. Le ministre françois Faypoult et le général Corse Calabianca s'étoient mis, dit-on, à la tête du parti démocratique. Après ce succès, les troupes françoises ont occupé Gênes.

L'ordre est maintenant rétabli à Monza (voyez notre No. 258). Les troubles qui y ont eu lieu pour cause d'insubordination, ont été très sérieux. Avant-hier, l'on a encore fusillé six soldats, et un grand nombre ont été mis aux fers. Le peuple n'a pris aucune part à cette révolte.

Nos gazettes viennent de publier une note que l'ambassadeur de la Porte Ottomane à Paris, doit avoir remise au Directoire exécutif, relativement à l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie Vénitienne par les troupes Impériales. (Nous reviendrons sur cette note, dont les feuilles & nouvelles de Paris ne font aucune mention).

De Venise, du 7 Septembre.

Les troupes françoises qui étoient ici, étant presque toutes parties pour se porter du côté de Tortone, on a fait débarquer la plus grande partie de celles qui se trouvoient à bord de l'escadre mouillée en dehors de notre port.

Le général Baragney d'Hillier s'est rendu hier à la municipalité, et a demandé le prompt paiement du million qui reste encore sur la somme fixée dans le traité de paix.

Notre ambassadeur à Constantinople mande qu'il a remis à la Porte la protestation faite par notre gouvernement contre l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie par les troupes autrichiennes; mais que les esclavons qui se trouvent dans cette capitale, en ayant été informés, ont assuré qu'ils ne vouloient donner aucun sujet de mécontentement à S. M. Impériale, et ont en conséquence déposé la cocarde nationale.

D'Udine, le 7 Septembre.

Le congrès continue sans interruption; mais le voile du mystère couvre toujours ses opérations. Le général Buonaparte se rendit avant-hier à Palma pour visiter cette forteresse. Il en est revenu hier pour continuer les conférences. Un air de satisfaction que l'on remarque sur la physionomie des plénipotentiaires fait croire que les négociations ont le meilleur succès.

De Strasbourg, le 14 Septembre.

Hier, notre municipalité a publié les loix importantes du 19 Fructidor.

La plus grande partie des personnes arrêtées ces jours derniers, ont été remises en liberté.

De Cologne, le 14 Septembre.

Le général de division Tilly est parti hier pour joindre le corps de troupes qui marche vers l'intérieur de la République.

* * A côté de l'entrée de la cour de Nuremberg, dans la maison de M. Koch, zum Kleinen-Nürnberg, au premier étage, il se trouve un grand assortiment de marchandises angloises, tous articles courans & nouveaux, entre autres plus de 5000 grosses de boutons.

* * Lundi prochain, 18 de ce mois, à 2 heures après-midi, on vendra publiquement, pour argent comptant, Lit. K. No. 175, près la Porte Ste. Catherine, 18 pièces, contenant chacune 170 à 180 chopines véritable vin du Cap, ou de Constantia. Le vin est encore dans les tonneaux dans lesquels il est arrivé du Cap.

* * Samedi soir, entre 6 & 7 heures, on a perdu un Cachez taillé en pierre sardienne, garni en or, auquel se trouveront encore quelques membres d'une chaîne de montre. Celui qui le portera au propriétaire demeurant sur la Buchgasse, Lit. I, N^o. 185, aura un Louis d'or de récompense.

* * On desiroit avoir l'adresse de M. le comte de Scepaux, de la province d'Anjou, gentilhomme d'honneur de Monsieur. S'adresser au Bureau de ce Journal.

* * A vendre, une très jolie Voiture à l'angloise, berline coupée à 2 places, avec extrapompin, bien vernissée, à ressorts & cols de cigne. Cette voiture est toute neuve, & n'a servi que pour faire le voyage ici, du lieu où elle a été faite. Le voyageur qui désire la vendre, ne s'arrête ici que jusqu'au 26 de ce mois. S'adresser rue d'Eschenheim, Lit. D, No. 163, vis-à-vis le palais de la Tour & Taxis.

* * M. l'abbé Sage est prié de donner de ses nouvelles à son neveu, chez M. Rimmeger à Francfort.